



Vie associative

Roberto DRAPRON est le Maire adjoint délégué à la démocratie locale et aux initiatives citoyennes et associatives.

Le service de la vie associative coordonne une centaine d'associations, dans des domaines aussi variés, que le sport, la culture, l'humanitaire, le caritatif, l'environnement, les arts plastiques, la vie de tous les jours...



Le service gère l'ensemble des subventions attribuées par la ville pour le fonctionnement et les projets des associations, il organise le prêt de locaux, d'outils divers comme des sonorisations, des véhicules, des tables et chaises, et met à disposition des bénévoles un centre de ressources doté de nombreux ouvrages pour éclairer la gestion associative.

Le service gère au jour le jour le pôle musical et associatif Blaise Pascal et la Maison des Bonheur.

Il soutient les associations dans la mise en œuvre de leurs manifestations.

Il met en œuvre le comité mémoire avec les anciens combattants de la ville et suit la création du livre infini ainsi que les 3 cérémonies commémoratives.

Il organise aussi le comité Vie Associative.

Créer son association

Tous les mois de nouvelles associations voient le jour. Pour ceux et celles qui souhaiteraient se lancer dans l'aventure associative, n'hésitez pas à cliquer sur les quelques liens utiles vous permettant de connaître les démarches à suivre pour concrétiser leurs projets ...

Demander une subvention

La Ville de Magny-les-Hameaux maintient le niveau des subventions de fonctionnement accordées aux associations. Elle témoigne ainsi de sa volonté de soutenir le tissu associatif local.

Les associations participent activement au dynamisme local et contribuent au développement des rencontres, des événements et du bien-vivre ensemble qui est chère à l'équipe municipale.

Une subvention n'est jamais attribuée spontanément. Il appartient à l'association qui s'est fait connaître préalablement auprès du service de la vie associative d'en faire la demande auprès de la Mairie dès le

mois de décembre, en remplissant le formulaire accessible depuis la page dédiée [Demande de subvention](#). Après examen, la collectivité peut ou non accorder la subvention.

Maison des Bonheur
2 Rue Ernest Chausson
78114
Magny-les-Hameaux
Infos pratiques

Horaires :

Du lundi au vendredi de 9 heures à 12h30 et de 14 heures à 18 heures

- Lundi et vendredi • Accueil à la Maison des "Bonheur"
- Mardi et jeudi • Accueil au Centre Social Albert Schweitzer

Liens utiles

[Espace associations](#)

Contact

Philippe DEGENNE

Responsable du service de la vie associative et initiatives citoyennes

Maison des "Bonheur"

2, rue Ernest Chausson

Magny Village

Tél. : 01 61 37 09 33

Courriel : vie.associative@magny-les-hameaux.fr